

courir tous les dîners-causeries à travers le Canada pour dénoncer les extravagances gouvernementales.

● (2130)

L'Auditeur général du Canada, lorsqu'il a assumé son rôle, s'est rendu compte que depuis 1962, alors que la Commission Glassco s'était attelée à la tâche, il n'y avait pas eu de révision complète et entière de l'administration gouvernementale. Il ne s'est pas plaint, il n'est pas allé au *Canadian Club*, il n'est pas allé au *Rotary Club*, il a pris tout simplement la décision de consulter le président de la Commission de la Fonction publique, et de demander au président de participer au programme d'échange avec l'entreprise privée. Cela a eu pour résultat de retenir les services de 32 comptables, délégués par les plus grandes firmes comptables du pays, et de donner à ces comptables le mandat de réviser complètement l'administration financière et les contrôles administratifs du gouvernement.

Or, madame le président, ce travail a duré un an. Il a produit un rapport de 500 pages, qui est présentement publié, que les honorables ministres du gouvernement ont reçu, et qui sera déposé en même temps que le rapport annuel de l'Auditeur général du Canada, soit dans les premières semaines du mois de décembre. Ce rapport révisé l'administration des 28 ministères du gouvernement.

Il est inutile pour moi, madame le président, de donner la liste des 28 ministères du gouvernement. Cependant, je puis vous assurer qu'il y a un autre groupe d'études composé de 28 comptables tirés de l'entreprise privée qui, eux, investiguent présentement l'administration des agences de la Couronne. Lors du dépôt du prochain rapport de l'Auditeur général, nous serons en mesure également de revoir la façon dont les agences de la Couronne sont administrées, et la façon dont les deniers publics sont dépensés à l'intérieur de ces organismes.

Évidemment, madame le président, cela pourra paraître volumineux qu'un rapport de 500 pages sur la gestion administrative du gouvernement puisse être déposé à la Chambre. Qu'il me suffise uniquement de mentionner que les objets particuliers de sa révision portent sur la préparation et le contrôle du budget.

Madame le président, depuis que vous avez été élue, vous avez eu l'occasion comme moi de recevoir ce que l'on appelle le *Blue Book*. Est-ce qu'il y a un député à la Chambre qui puisse utiliser le *Blue Book* d'une manière efficace et intelligente? La façon dont les dépenses du gouvernement sont actuellement consignées dans ce livre le rend absolument inutilisable par les députés.

Il était essentiel qu'un groupe de personnes compétentes se penche sur la façon dont sont vulgarisées et comptabilisées les dépenses, et la façon dont le gouvernement attribue ces différents deniers à l'intérieur des programmes. Je pense, madame le président, que le premier objectif que visait l'étude de l'Auditeur général du Canada était précisément de raffermir le contrôle de cette Chambre sur les dépenses gouvernementales.

Comme je l'ai mentionné tantôt, madame le président, je crois qu'il est beaucoup plus difficile de s'attaquer sur la façon dont le *Blue Book* est rédigé que d'aller prendre la parole dans un dîner-causerie à travers le pays.

Le deuxième élément sur lequel a porté l'étude de l'Auditeur général, c'est sur les systèmes des rapports financiers. On sait pertinemment qu'à période fixe les ministères et les agences de la Couronne doivent faire des rapports intermédiaires sur l'état de progrès et l'état des revenus et des dépenses du gouvernement. Encore là, l'Au-

Dépenses gouvernementales

diteur général a commandé une étude qui nous permettra de suivre de façon plus stricte, plus directe l'état des dépenses du gouvernement. Il a également inclus dans cette révision les contrôles financiers des dépenses et des recettes, de l'actif et du passif du gouvernement.

Encore là, madame le président, c'est un des outils essentiels dont nous pourrions disposer autant de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre côté, pour pouvoir nous assurer que les dépenses sont faites d'une manière qui corresponde aux objectifs des lois que nous adoptons dans cette Chambre. En plus, évidemment, se sont ajoutés tous les aspects de la vérification interne, de la dotation en personnel et des organigrammes des ministères. Cette étude de 500 pages sera résumée en un court texte de 125 pages, et tous les ministres concernés auront l'occasion de comparaître devant le comité des comptes publics et de répondre des remarques qui sont consignées dans le rapport de l'Auditeur général, et dans cette étude dont je viens de mentionner l'existence.

Je crois que le sens des responsabilités, la façon dont l'Auditeur général du Canada présentement perçoit son rôle, peuvent nous assurer que les dépenses administratives et les dépenses du gouvernement en général sont sous bonne garde. Et je ne doute pas qu'un seul des députés qui ont participé aux travaux du comité des comptes publics, depuis le début du 30^e Parlement, n'hésite à reconnaître dans le présent Auditeur général du Canada celui des auditeurs qui marqueront le plus l'institution.

Et ce n'est pas sans raison que M. Wilson, qui participait au mois de septembre à la conférence annuelle de l'Auditeur général du Canada, mentionnait que la majorité de ses recommandations pouvait faire l'objet d'une acceptation quasi spontanée de la part du gouvernement et de l'Auditeur général.

Mon collègue, le président du comité des comptes publics, a dit cet après-midi que plusieurs de ces recommandations peuvent être adoptées et qu'on peut leur donner effet sans qu'il y ait lieu d'adopter des textes de loi. Et au moins neuf de ces recommandations font déjà l'objet d'initiatives et de gestes précis de la part du bureau de l'Auditeur général.

Je crois, madame le président, que la façon dont les choses ont évolué depuis un an environ nous permet de nous rassurer au niveau au moins des contrôles administratifs. Je crois que si nous devons porter une responsabilité, c'est plutôt de la façon dont les travaux fonctionnent au niveau du comité des comptes publics. Et c'est pourquoi je voulais attirer votre attention sur l'évolution de la nature de ce comité au cours des dernières années.

Je crois que le comité des comptes publics a un rôle et une fonction particulière. Ce n'est pas un comité qui discute, qui reçoit ses mandats directement du gouvernement, qui dispose de projets de loi, dont le travail est irrégulier. C'est un des comités dont les mandats sont les plus liés à l'administration quotidienne du gouvernement. Par conséquent, je crois que la nature de ce comité et son rôle devraient nous inciter à en changer fondamentalement l'approche. C'est un comité qui a un statut quasi judiciaire, c'est-à-dire que c'est un comité dont les membres en particulier devraient situer leur action complètement à l'extérieur de toute partisanerie ou de toute allégeance politique. Et je mentionnais tantôt que l'honorable président du comité, depuis qu'il exerce ce mandat, a tenté de situer les débats à l'extérieur des options politiques situées que chacun représente à la Chambre.

Je pense que les membres du comité devraient se faire un devoir d'abord d'y assister et ensuite d'y demeurer plus